

Sur 580 brevets accordés en 1869, 204 l'ont été en vertu de la nouvelle loi ; ce chiffre, pour les raisons sus-mentionnées, ne représente que les travaux de quatre mois.

L'obligation de faire un examen préliminaire et l'enquête exigée par la clause concernant les "*caveat*," dans la nouvelle loi, ainsi que l'enregistrement des spécifications et titres d'ouvrages (*copyrights*) ont augmenté de beaucoup la responsabilité et le travail dans cette division du bureau.

On a commencé, et complété jusqu'au 30 décembre 1868, une liste des brevets canadiens accordés depuis l'origine des bureaux de brevets dans les quatre provinces formant la Puissance du Canada. Quant aux brevets accordés dans l'ancienne province du Canada, la liste forme jusqu'à présent 160 pages in 8vo, à part l'index, et lorsqu'elle sera terminée jusqu'à la date de la mise en vigueur de la loi actuelle, elle formera 300 pages environ. Mais le surcroît d'ouvrage a nécessité la suspension de ce travail qui, d'ailleurs ne peut être mené à bonne fin en ce qui concerne les brevets de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick tant que les archives du bureau des brevets dans ces deux provinces n'auront pas été classifiées avec index ; or ce travail, avec le personnel actuel, demandera beaucoup de temps.

La collection des modèles qui était entassée dans une seule chambre, sous le toit du bloc ouest des édifices publics, à Ottawa, a été répartie dans deux chambres où elle offre un bien meilleur coup-d'œil et où il est plus facile de l'examiner et de l'étudier.

Le nombre des modèles déposés à la fin de l'année 1869, était de 3,243, dont 2,887 se rapportant à des brevets accordés en vertu de l'ancienne loi, 196 se rapportant à des brevets accordés en vertu de la nouvelle loi, et 160 à des demandes qui n'ont pas encore été accordées. Sur 3,526 brevets enregistrés au bureau, 443 ne sont pas accompagnés de modèles, les uns parce qu'ils appartiennent aux catégories d'inventions exemptées de cette formalité ; quelques autres, en vertu d'exemptions spéciales, mais le plus grand nombre parce que les modèles ont été détruits avant l'organisation du bureau dans les nombreux déménagements qui ont eu lieu. Ces observations ne s'appliquent pas aux modèles déposés dans les bureaux des brevets de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, dont le transfert n'était pas achevé à la fin de l'année 1869.

On trouvera à l'appendice les rapports des employés préposés aux différentes divisions du service extérieur de ce bureau.

Le tout respectueusement soumis.

CHRIST'R DUNKIN.

BUREAU DE L'AGRICULTURE,
Ottawa, 1870.